

# Deux retraits refusés du syndicat hydraulique

Le syndicat d'aménagement hydraulique s'est réuni mardi soir à l'ancien Sivom.

*"Le budget 2005 devrait s'équilibrer, en recettes et dépenses, à 366 213 € et les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 73 713 €, celles d'investissement à 292 500 €".*

Mardi soir, Pierre Bardies a détaillé les grandes orientations budgétaires du syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la Haute-vallée de l'Aude (SIAH), qu'il préside.

Les actions prévues se déclineront en fonction de trois axes : les travaux de restauration (184 500 €) ; le lancement du schéma d'aménagement hydraulique (100 000 €), et les travaux d'urgence (6000 €).

*"Les recettes d'investissement seront réparties entre 80% de subventions et 20% d'emprunts réalisés auprès d'établissements de crédit dont la première échéance annuelle interviendra dans l'exercice 2006"* (cinq membres ont voté "contre" dont Marc Joncker, le maire de Bellegarde-du-Razès ; lire encadré ci-dessous).

**Retrait non autorisé.** L'autre chapitre ne concernait la demande de retrait du SIAH émanant des communes de Montfort-la-Boulzane et Gincla. Bien qu'appartenant à un autre bassin versant (celui de l'Agly), elles avaient été inscrites d'office par le sous-préfet au nom du principe de "solidarité réciproque".

Vingt-deux membres ont voté en faveur du retrait, vingt-six contre et six se sont abstenus. Les deux villages resteront donc inclus dans le SIAH.

Avant le scrutin, effectué à main levée, un élu de Montfort avait expliqué les deux raisons motivant la demande de retrait :

*"Le poids financièrement trop à supporter pour chacune des deux communes et l'absence d'intérêt direct vu leur position géographique dans le réseau hydrographique".* Ces deux arguments n'ont donc pas convaincu tout le monde. M. Chabaud avait toutefois averti les élus des deux villa-



Les membres étaient cette fois-ci au grand complet. Photo DDF

ges que *"du côté de l'Agly, il n'y a pas de syndicat identique au SIAH mais seulement un SAGE (syndicat d'aménagement et de gestion de l'eau)"* qui ne possède les mêmes moyens.

**Terrains privés.** Les membres du syndicat ont ensuite approuvé le lancement d'une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG), un élément clé pour engager les travaux de restauration des cours d'eau.

En effet, la loi oblige théoriquement les riverains à nettoyer les berges traversant leurs terrains.

Mais seulement en théorie puisqu'en pratique, très peu de propriétaires nettoient.

Les terrains concernés étant privés, le SIAH doit donc obtenir cette DIG afin de se substituer aux riverains. CQFD.

B. C.

## Fonctionnement

*"Ce syndicat (SIAH) coûte trop cher en fonctionnement", a déclaré Marc Joncker, le maire de Bellegarde-du-Razès : "Or, on le sait, le fonctionnement ne rapporte rien." M. Chabaud, le directeur du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (SMAAR) lui a répondu que "pour faire vivre une structure regroupant 103 communes, il faut une section de fonctionnement. Certes, que celle-ci soit disproportionnée par rapport à l'investissement, je vous l'accorde. Mais c'est normal car le SIAH n'en est qu'à sa première année d'existence. Par la suite, ça s'inversera".*

## Objectifs

Marcel Martinez, le vice-président du SIAH, a rappelé les fondamentaux du syndicat : *"Notre but est de faire en sorte que les cours d'eau ne soient plus dangereux, qu'ils soient beaux et accessibles".* Autant d'impératifs que *"nous ne devons pas perdre de vue".*

## Financement

Le plan de financement (100 000 €) du schéma d'aménagement hydraulique s'établit de la manière suivante.  
Subventions de l'Union européenne : 35 000 €.  
Subventions de la Région : 15 000 €.  
Subventions de l'agence de l'eau : 30 000 €.  
Participation du SIAH : 20 000 €.